



congés non pris lors de ma 1ère année en CAE

Par **alisane**, le **09/04/2012** à **12:04**

Bonjour,

J'ai effectué un CAE d'une durée de 2 ans qui a débouché sur un CDI.

Lors de ma 1ère année de mon CAE mon employeur a refusé de m'octroyer mes 5 semaines de congés annuel, prétextant que j'y aurais droit lors de ma 2ème année de ce CAE. Est elle dans son droit ?

Merci pour vos réponses.

Alisane

Par **P.M.**, le **09/04/2012** à **13:07**

Bonjour,

Normalement, les congés payés s'acquièrent du 1er juin de n - 1 au 31 mai de n pour un prise à partir du 1er mai de n en tout cas dans les entreprises privées...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **alisane**, le **09/04/2012** à **13:10**

J'ai débuté ce CAE d'une durée de 2 ans le 17 juin 2007 et ai posé mes 1er congés en juillet 2008. Comme le CAE est un contrat à durée déterminée j'ai l'impression d'avoir perdu mes 5 semaines en 2007....

Par **P.M.**, le **09/04/2012** à **15:36**

A priori, non, puisque vous avez acquis du 17 juin 2007 au 31 mai 2008 des congés payés que vous avez donc pris à partir du 1er mai 2008, ce qui correspond à ce que je vous ai indiqué...